

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N° 30

RÉPARATION FOURREAUX TELECOM

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de réparation de fourreaux Télécom pour le déploiement de la fibre optique (reprise d'une casse en pied de poteau) place Saint Pierre, rue de la Tour et rue Saint Martin à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, à partir du 6 Juillet 2020 pour une durée de 90 jours
Les travaux seront effectués par l'entreprise SONOTER TP-AEP.

ARRETONS

Article 1er : L'entreprise est autorisée à empiéter sur la chaussée et interdire le stationnement dans l'emprise des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- SONOTER TP-AEP, Zac du Long Buisson, 455 rue Georges Bellenger 27930
GUINCHAINVILLE

Fait à Neaufles Saint Martin, le 22 Juin 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

